



Place Vic. Abens
Boite Postale 10
L-9401 VIANDEN

Tél.: +352/ 83 48 21 1
Fax: +352/ 83 48 26

E-mail: secretariat@vianden.lu
www.vianden.lu



ADMINISTRATION
COMMUNALE
DE LA VILLE DE VIANDEN

AVIS

Commodo et Incommodo

no.du dossier de demande : 1/22/0103

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le collège échevinal de la ville de Vianden porte à la connaissance du public que l'établissement ARAL Luxembourg S.A. a introduit une demande d'autorisation relative à la modification substantielle des installations de l'établissement sis à Vianden, route de Bettel, 1a, numéro cadastral 1212/2521, section A de Vianden.

Le dossier de la demande et les plans y relatifs pourront être consultés au secrétariat communal à Vianden pendant 15 jours, à savoir du 02 mai 2022 (jour de l'affichage) au 16 mai 2022 et toute réclamation contre ledit établissement doit être adressée au collège échevinal endéans le délai sus-indiqué. Un délégué du collège échevinal recevra les réclamations verbales au secrétariat communal à Vianden le 16 mai 2022 de 11 à 12 heures.

Vianden, le 27 avril 2022

le collège échevinal

